

22. Un plan intitulé « Chambre des vannes (armature) – Vue en plan », portant le numéro S303/18, daté, signé et scellé le 17 avril 2012 par MM. Éric Therrien et Vincent Légaré, ingénieurs, Genivar;

23. Un plan intitulé « Barrage (armature) – Coupes », portant le numéro S304/18, daté, signé et scellé le 17 avril 2012 par MM. Éric Therrien et Vincent Légaré, ingénieurs, Genivar;

24. Un plan intitulé « Barrage – Coupes et détails », portant le numéro S305/18, daté, signé et scellé le 17 avril 2012 par MM. Éric Therrien et Vincent Légaré, ingénieurs, Genivar;

25. Un plan intitulé « Murs d'aile (gauche et droit) – Élévations », portant le numéro S308/18, daté, signé et scellé le 17 avril 2012 par MM. Éric Therrien et Vincent Légaré, ingénieurs, Genivar;

26. Un plan intitulé « Palplanches – Plan, coupes et détails », portant le numéro S309/18, daté, signé et scellé le 17 avril 2012 par MM. Éric Therrien et Vincent Légaré, ingénieurs, Genivar;

27. Un devis incluant les annexes intitulé « Reconstruction du barrage Cyrille-Delage – Projet n° : OAR-2010-164 – Appel d'offres n° : VQ-44458 – Devis technique – Émis pour construction – 17 avril 2012 », daté, signé et scellé le 17 avril 2012 par MM. Patrick Thibodeau, Pierre Jean et Vincent Légaré, ingénieurs, Genivar.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

57947

Gouvernement du Québec

Décret 651-2012, 27 juin 2012

CONCERNANT l'approbation des plans et devis de la Ville de Lachute pour son projet de modification de structure du barrage situé à l'exutoire du lac Solar

ATTENDU QUE la Ville de Lachute soumet pour approbation du gouvernement les plans et devis de son projet de modification de structure du barrage situé à l'exutoire du lac Solar;

ATTENDU QUE les travaux projetés consistent principalement à construire un déversoir d'urgence, un dissipateur d'énergie en enrochement et à procéder au rehaussement et au nivellement de la crête du barrage;

ATTENDU QUE le barrage est construit sur une partie du lot 10G du rang 3 du Canton de Gore, circonscription foncière d'Argenteuil, sur le territoire de la municipalité régionale de comté d'Argenteuil;

ATTENDU QUE les terrains affectés par le barrage et le refoulement des eaux sont du domaine privé pour lesquels la Ville de Lachute s'est engagée à compléter l'obtention de tous les droits et servitudes requis pour le maintien et l'exploitation du barrage;

ATTENDU QU'il s'agit d'un barrage qui permet de maintenir une réserve d'eau brute pour l'alimentation en eau potable de la Ville de Lachute;

ATTENDU QUE le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) a été délivré par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 9 avril 2012;

ATTENDU QUE l'autorisation de modification de structure requise en vertu de l'article 5 de la Loi sur la sécurité des barrages (L.R.Q., c. S-3.1.01) a été délivrée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 24 mai 2012;

ATTENDU QUE l'approbation par le gouvernement des plans et devis des travaux est requise en vertu des articles 56 et suivants de la Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13);

ATTENDU QUE les plans et devis ont été examinés par trois ingénieurs du Centre d'expertise hydrique du Québec du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et qu'ils ont été jugés acceptables;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

QUE soient approuvés, aux conditions générales d'approbation ayant fait l'objet de l'arrêté en conseil numéro 682 du 26 avril 1963, les plans et devis suivants de la Ville de Lachute pour son projet de modification de structure du barrage situé à l'exutoire du lac Solar :

1. Un devis intitulé « Travaux correctifs aux barrages des lacs Barron, Caroline et Solar – Projet : RE 2009-705 – Document d'appel d'offres », daté, signé et scellé le 28 mars 2012 par M. Gérard Vallière, ingénieur, CIMA+;

2. Un plan intitulé « Barrage du lac Solar – Travaux correctifs – Nouveau déversoir d'urgence – Localisation », portant le numéro L0608-L03040A-CV-300-01-C, daté, signé et scellé le 28 mars 2012, par M^{me} Josée Francoeur et M. Gérard Vallière, ingénieurs, CIMA+;

3. Un plan intitulé « Barrage du lac Solar – Travaux correctifs – Nouveau déversoir d’urgence – Localisation des travaux et notes générales », portant le numéro L0608-L03040A-CV-301-01-B, daté, signé et scellé le 28 mars 2012, par M^{me} Josée Francoeur et M. Gérard Vallière, ingénieurs, CIMA⁺;

4. Un plan intitulé « Barrage du lac Solar – Travaux correctifs – Nouveau déversoir d’urgence et enrochement à l’extrémité du canal – Élévation, coupes et détails », portant le numéro L0608-L03040A-CV-302-01-B, daté, signé et scellé le 28 mars 2012, par M^{me} Josée Francoeur et M. Gérard Vallière, ingénieurs, CIMA⁺;

5. Un plan intitulé « Barrage du lac Solar – Travaux correctifs – Nouveau déversoir d’urgence et enrochement à l’extrémité du canal – Coupes et détail », portant le numéro L0608-L03040A-CV-303-01-B, daté, signé et scellé le 28 mars 2012, par M^{me} Josée Francoeur et M. Gérard Vallière, ingénieurs, CIMA⁺;

6. Un plan intitulé « Barrage du lac Solar – Travaux correctifs – Nouveau déversoir d’urgence et enrochement à l’extrémité du canal – Élévations, coupes et détails », portant le numéro L0608-L03040A-CV-304-01-0, daté, signé et scellé le 28 mars 2012, par M. Gérard Vallière, ingénieur, CIMA⁺;

7. Un plan intitulé « Barrage du lac Solar – Travaux correctifs – Nouveau déversoir d’urgence – Garde-corps – Élévations, coupes et détails », portant le numéro L0608-L03040A-CV-305-01-0, daté, signé et scellé le 28 mars 2012, par M. Gérard Vallière, ingénieur, CIMA⁺.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

57948

Gouvernement du Québec

Décret 652-2012, 27 juin 2012

CONCERNANT l’approbation des plans et devis de la Ville de Lachute pour son projet de modification de structure du barrage situé à l’exutoire du lac Caroline

ATTENDU QUE la Ville de Lachute soumet pour approbation du gouvernement les plans et devis de son projet de modification de structure du barrage situé à l’exutoire du lac Caroline;

ATTENDU QUE les travaux projetés consistent principalement à construire un déversoir d’urgence, un dissipateur d’énergie en enrochement et à procéder au rehaussement et au nivellement de la crête du barrage;

ATTENDU QUE le barrage est construit sur une partie du lot 11A du rang 4 du canton de Gore, circonscription foncière d’Argenteuil, sur le territoire de la municipalité régionale de comté d’Argenteuil;

ATTENDU QUE les terrains affectés par le barrage et le refoulement des eaux sont du domaine privé pour lesquels la Ville de Lachute s’est engagée à compléter l’obtention de tous les droits et servitudes requis pour le maintien et l’exploitation du barrage;

ATTENDU QU’il s’agit d’un barrage qui permet de maintenir une réserve d’eau brute pour l’alimentation en eau potable de la ville de Lachute;

ATTENDU QUE le certificat d’autorisation requis en vertu de l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement (L.R.Q., c. Q-2) a été délivré par le ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs le 9 avril 2012;

ATTENDU QUE l’autorisation de modification de structure requise en vertu de l’article 5 de la Loi sur la sécurité des barrages (L.R.Q., c. S-3.1.01) a été délivrée par le ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs le 24 mai 2012;

ATTENDU QUE l’approbation par le gouvernement des plans et devis des travaux est requise en vertu des articles 56 et suivants de la Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13);

ATTENDU QUE les plans et devis ont été examinés par trois ingénieurs du Centre d’expertise hydrique du Québec du ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs et qu’ils ont été jugés acceptables;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs :

QUE soient approuvés, aux conditions générales d’approbation ayant fait l’objet de l’arrêté en conseil numéro 682 du 26 avril 1963, les plans et devis suivants de la Ville de Lachute pour son projet de modification de structure du barrage situé à l’exutoire du lac Caroline :

2. Un devis intitulé « Travaux correctifs aux barrages des lacs Barron, Caroline et Solar – Projet : RE 2009-705 – Document d’appel d’offres », daté, signé et scellé le 28 mars 2012 par M. Gérard Vallière, ingénieur, CIMA⁺;